



REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA
GOUVERNANCE LOCALE

DEPARTEMENT DE L'ALIBORI

COMMUNE DE MALANVILLE
MAIRIE DE MALANVILLE



BP : 51 Malanville Email : mairie.malanville@gmail.com

SYNTHESE DU PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL QUATRIEME GENERATION



Vision

« En 2030, Malanville est la vitrine au Nord du Bénin, bien gouvernée, sécurisée, et de développement socio-économique durable »

1- MOT DU MAIRE

« Les problèmes du monde ne sont pas susceptibles d'être résolus par des sceptiques ou par des cyniques dont les horizons sont limités par des réalités évidentes ; nous avons besoin d'hommes qui puissent rêver de choses qui n'ont jamais existé », dit John Fitzgerald Kennedy. Ainsi, relever les défis de développement doit être la préoccupation majeure et permanente de tout dirigeant soucieux du bien-être de ses concitoyens. Telle est la vision autour de laquelle, depuis l'installation de la quatrième mandature du Conseil Communal de Malanville, les conseillers Communaux et l'administration communale conjuguent leurs efforts en vue d'apporter des solutions réalistes aux besoins.

Ainsi, conformément aux exigences de la loi n° 2021-14 du 20 décembre 2021 portant code de l'Administration Territoriale en son article 30, dans une démarche méthodologique de recherche de voies et moyens adéquats pour la réalisation de cette ambition, le conseil communal que j'ai l'honneur de présider s'est engagé pour l'élaboration de ce Plan de Développement Communal (PDC) au titre du quinquennat 2024-2028.

Son élaboration est le résultat d'un long et édifiant processus dont l'heureux aboutissement traduit notre volonté Commune de mobiliser toutes les forces vives de la Commune autour de la question de l'amélioration des conditions de vie sur notre territoire.

Cette démarche entreprise par le Conseil Communal de Malanville et sous la supervision du Comité de Pilotage, traduit les efforts des vingt-neuf (29) Conseillers Communaux, des Conseillers Locaux et de la société civile sans oublier la population dont je tiens à saluer ici l'engagement, et sans qui, notre vision « En 2030, Malanville est la vitrine au Nord du Bénin, bien gouvernée, sécurisée, et de développement socio-économique durable » serait un vain mot.

Cette démarche entreprise par le Conseil Communal de Malanville et sous la supervision du Comité de Pilotage, traduit les efforts des vingt-neuf (29) Conseillers Communaux, des Conseillers Locaux et de la société civile sans oublier la population dont je tiens à saluer ici l'engagement, et sans qui, notre vision « En 2030, Malanville est la vitrine au Nord du Bénin, bien gouvernée, sécurisée, et de développement socio-économique durable » serait un vain mot. Chers concitoyens, partout où que soyez et partout où vous vous trouverez, sentez-vous

concernés par le défi de développement de la Commune de Malanville.

Je saisis la présente occasion pour exprimer la reconnaissance et la gratitude du Conseil Communal au Programme AGORA de la Coopération Suisse, les Services Déconcentrés de l'Etat (SDE), les Cadres Communaux, au 3D, à la Préfecture et à APIDA pour l'accompagnement et l'approche andragogique utilisée pour conduire le processus.

C'est également le lieu pour moi d'inviter tous les Partenaires au développement : les ONG, Entreprises, Agences de coopération, Institutions financières et bancaires, chercheurs, fondations et les universités...à se joindre à nous pour l'accomplissement de cette œuvre de développement.

Croyons-y, engageons-nous, marchons et prospérons ensemble !

Le Maire

Guidami GADO



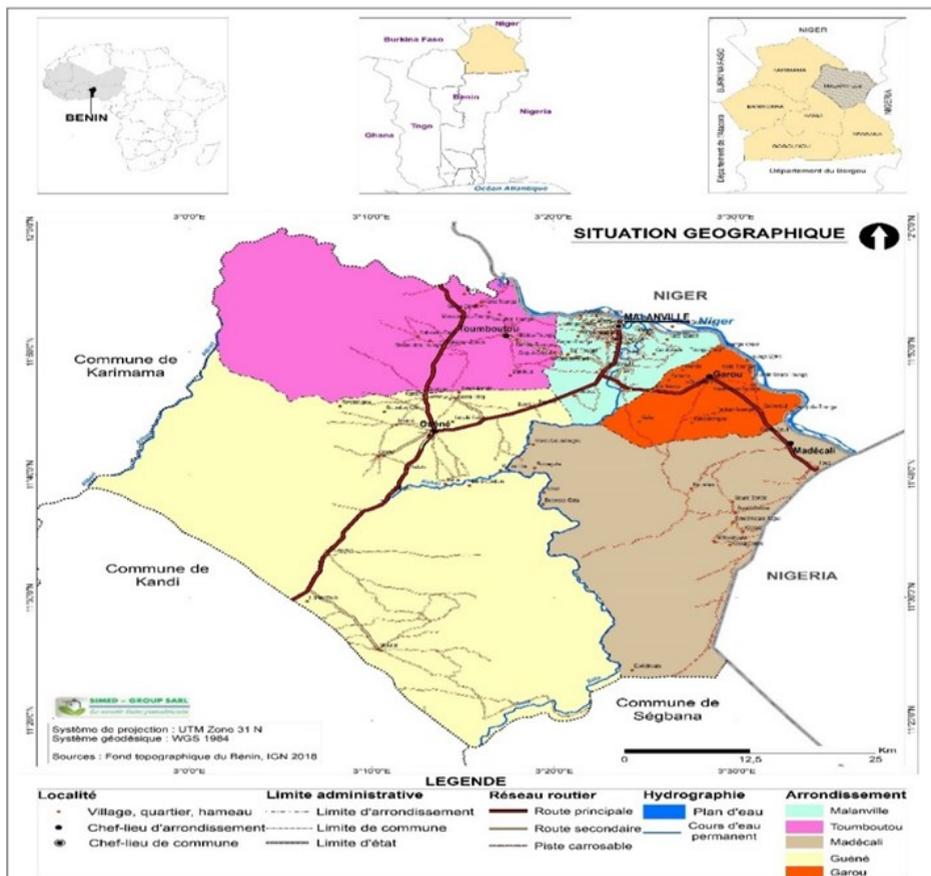
2- PRESENTATION DE LA COMMUNE

La Commune de Malanville est l'une des six Communes du département de l'Alibori de la partie septentrionale située à environ 735 km de Cotonou la capitale économique du Bénin. De son vrai nom ''*Taasi*'' avant la colonisation (1949) qui signifie en langue Djerma et Dendi ''Sable'', la commune de Malanville dérive de ''Malan'', nom d'un gouverneur de l'ancienne colonie de Dahomey de ville (la ville de Malan). La Commune de Malanville est située entre 11° 18' et 11° 58' de latitude nord et entre 2°55' et 3°35' de longitude est (figure 1). Elle se trouve dans la vallée du Niger qui s'étend de Guéné jusqu'au lit mineur du fleuve Niger. Elle s'étend sur une longueur de 50 km du nord au sud et sur 60 km de l'est à l'ouest et est limitée au nord, par la République du Niger (par la ville de Gaya), au sud, par les Communes de Kandi et de Ségbana, à l'ouest par la Commune de Karimama et à l'Est, par la République Fédérale du Nigéria. Elle couvre une superficie de 3 016 Km² dont 80 000 hectares de terres arables.

Le relief de la Commune de Malanville est peu accidenté avec des altitudes variantes entre 150 m et 318 m avec 200 m comme altitude moyenne orienté nord-sud.

Sur le plan administratif la Commune de Malanville est composée de 05 arrondissements, 50 villages et 08 quartiers de ville. Les arrondissements de Garou et de Madécali sont situés à l'est du chef-lieu, les arrondissements de Guéné et de Tomboutou, à l'Ouest. 47 % du territoire sont occupées par les zones protégées notamment le Parc National W, les forêts classées de Goroubi et celle de Gougoun.

La commune est administrée par deux conseils : le Conseil Communal et le Conseil de Supervision. Le Maire préside les deux conseils. Il est assisté de deux adjoints. Le Secrétariat Exécutif est l'organe technique responsable de l'administration communale.



3- APPROCHE METHODOLOGIQUE DE L'ELABORATION DU PDC

L'approche mixte a été adoptée pour l'élaboration du PDC-4 de la commune c'est-à-dire une combinaison de l'expertise interne, des acteurs communaux constitués en comité technique d'élaboration du PDC-4 en première ligne, avec une expertise externe variée ; le tout encadré par une coordination départementale composée de la Préfecture de Kandi, de la Direction Départementale de Développement de l'Alibori et de l'Association pour la Promotion de l'intercommunalité dans le Département de l'Alibori (APIDA).

Si le processus a été conduit de bout en bout par les cadres communaux, les membres du comité technique communal d'élaboration du PDC-4 ont bénéficié des apports d'experts externes menés par un cabinet recruté par l'APIDA sur financement du programme AGORA de la Coopération Suisse et qui avait pour mission essentielle de veiller sur la forme des livrables et aussi d'aider à rechercher certaines informations et données qui n'étaient pas à proximité des acteurs communaux. Des consultants indépendants ont été mis à disposition par des projets et programmes pour renforcer l'équipe communale d'élaboration du PDC-4 pour la prise en compte des thématiques tels que les Changements Climatiques, la Gestion Durable des Terres, les Droits des filles et le Genre. Parmi ces projets et programmes ou institutions on peut citer : le Centre national de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Intégration des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans la gestion concertée du Complexe transfrontalier WAP (Adapt-WAP), la GIZ à travers le projet ProSilience, DEDRAS-ONG à travers son projet Fille, Santé et Sexualité financé par ERIKS une Fondation Suédoise.

Les membres du comité technique communal d'élaboration du PDC-4 ont bénéficié des renforcements des capacités en lien avec chaque thématique appuyé par les différents partenaires ; ce qui leur a permis d'être outillés techniquement pour la prise en compte des diverses thématiques dans le PDC-4 de la commune approuvé et validé par les instances nationales.

Des directions techniques du Ministère du Développement telles que la Direction Générale des Politiques de Développement (DGPD) et la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des Objectifs du Développement Durable (DGCS-

-ODD) ont également apporté des appuis directs aux membres du comité technique communale pour l'assurance qualité de la forme et du contenu du PDC mais aussi, plus spécifiquement, dans des aspects pointus comme la dividende démographique, l'arrimage du PDC-4 avec les orientations nationales en générale et des ODD en particulier.

En somme, la démarche méthodologique adoptée est basée sur les recommandations du guide de la démarche d'élaboration, de structuration et de contenu des Plans de Développement Communaux réalisé en octobre 2022, par le Ministère du Développement. Il a été question d'une approche participative et inclusive avec l'implication des acteurs à différents niveaux : les populations à la base, les services déconcentrés des ministères sectoriels, les directions centrales de l'Etat, la Préfecture de Kandi, l'APIDA, les organisations socioprofessionnelles, les Partenaires Techniques et Financiers ; avec la prise en compte des thématiques transversales telles que : les changements climatiques, le genre, la transformation digitale, l'emploi des jeunes, le dividende démographique, la sécurité, la gestion durable des terres et l'agroécologie.

Le concours et le regard des uns et des autres sur le processus ont permis l'élaboration de ce document qui a suivi rigoureusement les phases et étapes ci-dessous :

- ◆ Phase préparatoire avec la prise de décision du Conseil Communal, la mise en place du dispositif institutionnel et du comité de pilotage ;
- ◆ Phase diagnostique qui a commencé dès l'évaluation du PDC-3 et qui comprend la revue documentaire, la collecte de données (niveau mairie, niveau des SDE, par la faveur des ateliers d'arrondissements, Etc.) et sanctionnée par le rapport diagnostique ;
- ◆ Phase de définition de la vision et des orientations stratégiques et de la théorie de changement ;
- ◆ Phase de programmation ;
- ◆ Rédaction du document final du PDC-4 ;
- ◆ Phase de validation/approbation :
 - Adoption par le conseil communal ;
 - Approbation par le Ministère.
- ◆ Phase de popularisation.

4-PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT

L'évaluation du Plan de Développement Communal troisième génération (PDC3) a rendu compte des actions menées dans la Commune lors de sa mise en œuvre et relevé les problèmes qui persistent.

Malgré les différentes potentialités dont dispose la Commune de Malanville, elle reste confrontée aux problèmes de mobilisation des ressources propres ayant pour conséquence l'insuffisance d'infrastructures scolaires, sanitaires et économiques.

Par ailleurs, la non intensification de la production agricole (mécanisation, maîtrise de l'eau et le Système Amélioré de Production (SAP)) ne favorisent pas la sécurité alimentaire et nutritionnelle. La Commune de Malanville subit de façon récurrente les effets néfastes des changements climatiques qui se manifestent par des inondations cycliques avec pour corollaire la baisse drastique du rendement agricole, l'enclavement de certains villages et la présence des hautes eaux qui créent des dégâts dans les écoles, les centres de santé et les établissements publics.

Il est à noter également que la situation sécuritaire n'est pas reluisante avec les conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs et l'extrémisme violent qui sévit dans toute la Commune.

Cette situation crée la psychose au sein de la population qui n'arrive pas à accéder à certaines zones de production favorisant la baisse de leur pouvoir d'achat.

De par sa position géographique et son marché international, la Commune de Malanville est sujette aux mouvements migratoires non contrôlés et à l'exode rural. Ce qui rend précaire l'emploi des jeunes et des femmes.

En ce qui concerne la Gouvernance, on note un faible niveau d'implication de certains acteurs. Cela renvoie à une gestion communale qui n'est pas toujours participative et inclusive, *ipso facto*, la Commune perd beaucoup d'intérêts à l'issue de certaines rencontres entre les acteurs internes et avec les acteurs externes.

Problèmes majeurs de la Commune

Au regard du diagnostic effectué, un certain nombre de problèmes a été identifié et jugé majeurs. Il s'agit en effet de :

- faible niveau d'ouvrages d'assainissement ;
 - insuffisance au niveau du réseau de voirie urbaine ;
 - faible niveau d'éclairage public ;
 - inexistence de l'électricité conventionnelle dans certaines zones urbaines ;
 - persistance de conflits agriculteurs-éleveurs ;
 - faible niveau d'accès aux services sociaux de qualité ;
insécurité galopante;
effets néfastes changements climatiques ;
 - insécurité galopante ;
 - effets néfastes changements climatiques
- ◇ Promouvoir l'emploi des jeunes et des femmes de la Commune avec un focus sur les emplois nouveaux ;
 - ◇ dynamiser le dispositif de suivi-évaluation, capitalisation pour la mise en œuvre du PDC 4 ;
 - ◇ promouvoir la sécurité et la libre circulation des personnes et des biens ;
poursuivre le désenclavement de la Commune ;

◆ **Grands défis et enjeux de développement de la Commune**

Conformément aux dispositions de la loi sur la décentralisation la Commune de Malanville à travers les différents documents de planification (PDC 1, 2, 3 ; SDACs ; PDU etc.) s'est attelée à répondre aux grands défis de développement. Malgré les efforts fournis dans la mise en œuvre de Projets/Programmes et orientations issues de ces documents.

Les défis à relever pour espérer un développement parfait de la Commune de Malanville se présente comme suit :

- ◇ promouvoir la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles ;
- ◇ rendre compétitifs les produits et sous-produits agricoles ;
- ◇ accroître la mobilisation des ressources propres de la Commune d'au moins 75 % ;
- ◇ rendre efficace l'offre des services sociaux de base aux populations de la Commune de Malanville ;

- ◇ améliorer les capacités d'adaptation de la Commune face aux effets des changements climatiques dans un environnement sain et protégé ;
- ◇ Promouvoir et adopter l'approche d'Adaptation basée sur les Ecosystèmes (AbE) comme moyen d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques ;
- ◇ améliorer le dispositif de reddition de compte avec la participation effective des populations ;
- ◇ prioriser les activités qui concourent à l'atteinte des cibles spatialisées par la Commune et les mettre en œuvre de façon durable et équitable ;
- ◇ promouvoir les différentes sources d'énergie dans la Commune ;
- ◇ promouvoir la culture nationale, le tourisme et les différentes activités culturelles de la Commune ;
- ◇ assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- ◇ renforcer la communication pour un changement social et le respect de l'autorité dans les projets/programmes de développement.

Pour y parvenir, certains enjeux sont à prendre en compte. Il s'agit de :

- * la sécurité des personnes et des biens,
- * la mobilisation des ressources ;
- * l'amélioration de la gouvernance communale ;
- * l'amélioration de la productivité agricole et la transformation des produits agricoles ;
- * l'amélioration de l'attractivité culturelle et touristique.

5- VISION, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS STRATEGIQUES

Vision « En 2030, Malanville est la vitrine au Nord du Bénin, bien gouvernée, sécurisée, et de développement socio-économique durable »		
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES/ OBJECTIFS GLOBAUX	PROGRAMMES
Développement de l'économie locale à travers la Valorisation du potentiel agricole	Développer l'économie locale et promouvoir l'emploi à travers la valorisation du potentiel du Marché International de Malanville et le développement de l'agriculture	Développement de l'économie locale
Renforcement de la coopération transfrontalière et la Promotion de l'assainissement, du désenclavement et de la protection des ressources naturelles	Promouvoir l'assainissement, le désenclavement et la protection des ressources naturelles grâce à la coopération transfrontalière	Promotion de l'aménagement du territoire et du développement durable
Renforcement de la couverture et l'accès aux services sociaux de base à travers la promotion d'une bonne gouvernance et une meilleure participation citoyenne	Renforcer l'accès aux services sociaux de base et les droits des couches vulnérables	Renforcement de l'accès aux services sociaux de base et les droits des couches vulnérables
Renforcement de la résilience des populations face aux effets des changements climatiques, à la menace terroriste et la pollution des eaux	Renforcer la résilience des communautés locales	Renforcement de la bonne gouvernance et de la résilience des communautés locales face aux menaces terroristes

6- THEORIE DU CHANGEMENT

L'élaboration du PDC 4 de la Commune de Malanville vise l'améliorer des conditions de vie des populations à travers une planification efficace du développement. Cette raison pourrait se décliner en trois grandes interventions à savoir le court terme où la gouvernance locale et l'aménagement du territoire sont améliorés. A moyen terme, l'économie locale est promue et la résilience climatique est renforcée. A long terme, les conditions de vie des populations sont améliorées dans la paix. Pour atteindre cet idéal, l'administration communale devra nécessairement améliorer la gouvernance locale et l'aménagement du territoire, promouvoir l'économie locale et renforcer la résilience climatique, améliorer les conditions de vie des populations dans la paix. La Commune doit d'abord s'appuyer sur ses ressources humaines qui constituent une main-d'œuvre importante et disponible, ses ressources organisationnelles à travers le management mis en place au niveau de la Mairie, ensuite ses ressources matérielles, financières et techniques issues de sa capacité de mobilisation. Ces ressources, une fois bien mises en œuvre à travers les quatre programmes (04) et vingt-quatre (24) projets produiront à long terme l'amélioration des conditions de vie des populations avec des impacts significatifs sur les revenus et la croissance économique de la Commune par rapport à 2022. Les principales cibles de cette intervention sont les populations en général, en particulier les jeunes, les agriculteurs, les commerçants, les artisans. Cependant, plusieurs facteurs ou conditions préalables (Hypothèses) sont indispensables pour la matérialisation du rêve. Il s'agit entre autres de :

- H1 : la disponibilité des ressources ;
- H2 : la volonté politique ;
- H3 : participation citoyenne ;
- H4 : appropriation de la réforme du CAT ;
- H5 : mobilisation effective des ressources ;
- H6 : respect des accords ;
- H6 : maîtrise de la situation sécuritaire ;
- H7 : effectivité des transferts de l'Etat ainsi que son accroissement ;
- H8 : résilience accrue aux effets des changements climatiques.

7 - ARRIMAGE DES PROGRAMMES DU PDC 4 AVEC LES ORIENTATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES

Orientations stratégiques PDC 4	Bénin Alafia 2025	ODD 2030	Piliers du PAG 2 (2021-2026)	Axes du PAG 2 (2021-2026)	Objectifs stratégiques du PND
<p>OS 1 : Développement de l'économie locale à travers la valorisation du potentiel agricoles</p>	<p>Axe 1 : Consolidation de la démocratie et de la bonne gouvernance Axe 2 : Promotion d'une culture de développement Axe 3 : Renforcement de la lutte contre la pauvreté dans un cadre de sécurité alimentaire et nutritionnelle Axe 7 : Renforcement des bases humaines et matérielles de l'économie Axe 8 : Renforcement des valeurs familiales et communautaires</p>	<p>ODD 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ODD 12 : Etablir des modes de consommation et de production durables ODD 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable</p>	<p>Pilier 2 : Poursuivre la transformation Structurelle de l'économie</p>	<p>Axe 2 : Amélioration de la gouvernance Axe 3 : Renforcement du cadre macroéconomique et maintien de la stabilité Axe 4 : Accélération de la croissance économique</p>	<p>Objectif stratégique 2 : Accroître durablement la compétitivité de l'économie béninoise</p>

<p>OS 2 : Renforcement de la coopération transfrontalière et la promotion de l'assainissement, du désenclavement et de la protection des ressources naturelles</p>	<p>Axe 4 : Renforcement d'une diplomatie active de proximité, et de coopération internationale</p> <p>Axe 5 : Promotion d'un aménagement du territoire qui assure le développement régional et la gestion rationnelle de l'environnement</p>	<p>ODD 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau</p> <p>ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</p> <p>ODD 17 : Renforcer les moyens et mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser</p>	<p>Pilier 3 : Accroître durablement le bien-être social des populations</p>	<p>Axe 7 : développement équilibré et durable de l'espace national</p> <p>Axe 3 : Assainissement du cadre macroéconomique et maintien de la stabilité</p>
---	--	---	--	---

<p>OS 3 : Renforcement de la couverture et l'accès aux services sociaux de base à travers la promotion d'une bonne gouvernance et une meilleure participation citoyenne</p>	<p>Axe 3 : Renforcement de la lutte contre la pauvreté dans un cadre de sécurisé alimentaire et nutritionnelle Axe 6 : Promotion d'une culture et d'un environnement favorables au développement technologique Axe 8 : Renforcement des valeurs familiales et communautaires</p>	<p>ODD 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ODD 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ODD 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles</p>	<p>Pilier 1 : Renforcer la démocratie, l'état de droit et la bonne gouvernance Pilier 3 : Accroître durablement le bien-être social des populations</p>	<p>Axe 1 : Renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit Axe 2 : Consolidation de la Gouvernance Axe 5 : Promotion d'une éducation de qualité et l'Enseignement de la Formation Technique et Professionnelle Axe 6 : Renforcement des services sociaux de base et protection sociale</p>	<p>Objectif Stratégique 4 : Consolider l'Etat de droit et la bonne gouvernance Objectif Stratégique 1 : Développer un capital humain sain, compétent et compétitif</p>
--	---	--	--	---	---

<p>OS 3 : Renforcement de la couverture et l'accès aux services sociaux de base à travers la promotion d'une bonne gouvernance et une meilleure participation citoyenne</p>	<p>Axe 3 : Renforcement de la lutte contre la pauvreté dans un cadre de sécurité alimentaire et nutritionnelle Axe 6 : Promotion d'une culture et d'un environnement favorables au développement technologique Axe 8 : Renforcement des valeurs familiales et communautaires</p>	<p>ODD 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ODD 7 : Garantir l'accès à tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation</p>	<p>Pilier 1 : Renforcer la démocratie, l'état de droit et la bonne gouvernance Pilier 3 : Accroître durablement le bien-être social des populations</p>	<p>Axe 1 : Renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit Axe 2 : Consolidation de la Gouvernance Axe 5 : Promotion d'une éducation de qualité et l'Enseignement de la Formation Technique et Professionnelle Axe 6 : Renforcement des services sociaux de base et protection sociale</p>	<p>Objectif Stratégique 4 : Consolider l'Etat de droit et la bonne gouvernance Objectif Stratégique 1 : Développer un capital humain sain, compétent et compétitif</p>
--	---	--	--	---	---

<p>OS 3 : Renforcement de la couverture et l'accès aux services sociaux de base à travers la promotion d'une bonne gouvernance et une meilleure participation citoyenne</p>	<p>Axe 3 : Renforcement de la lutte contre la pauvreté dans un cadre de sécurisé alimentaire et nutritionnelle Axe 6 : Promotion d'une culture et d'un environnement favorables au développement technologique Axe 8 : Renforcement des valeurs familiales et communautaires</p>	<p>ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser</p>	<p>Pilier 1 : Renforcer la démocratie, l'état de droit et la bonne gouvernance Pilier 3 : Accroître durablement le bien-être social des populations</p>	<p>Axe 1 : Renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit Axe 2 : Consolidation de la Gouvernance Axe 5 : Promotion d'une éducation de qualité et l'Enseignement de la Formation Technique et Professionnelle Axe 6 : Renforcement des services sociaux de base et protection sociale</p>	<p>Objectif Stratégique 4 : Consolider l'Etat de droit et la bonne gouvernance Objectif Stratégique 1 : Développer un capital humain sain, compétent et compétitif</p>
--	---	--	--	---	---

<p>OS 4 : Renforcement de la résilience des populations face aux effets des changements climatiques, à la menace terroriste et la pollution des eaux</p>	<p>Axe 6 : Promotion d'un aménagement du territoire qui assure le développement régional et la gestion rationnelle de l'environnement</p> <p>Axe 7 : Promotion d'une culture et d'un environnement favorables au développement technologique</p> <p>Axe 8 : Renforcement des valeurs familiales et communautaires</p>	<p>ODD 13 : Prendre des mesures d'urgence pour lutter contre les changements climatiques et leurs conséquences.</p> <p>ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</p> <p>ODD 16 : Promouvoir la paix, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.</p>	<p>Pilier 3 : Accroître durablement le bien-être social des populations</p>	<p>Axe stratégique 7 Développement équilibré et durable de l'espace national</p>	<p>Objectif stratégique 3 : Assurer la gestion durable du cadre de vie de l'environnement et l'émergence des pôles régionaux de développement</p>
---	--	--	--	---	--

8- PROGRAMMATION

Les projets du PDC 4 et leur analyse d'impact ODD

Programmes	Projets	Nbre d'activités rattachées	Catégorie de dépenses éligibles	Secteurs	Coût estimé	Critères d'analyse d'impact ODD					Niveau d'impact
						Efficacité	Interrelation	Inclusion	Impact géographique	Indice de corrélation	
Développement de l'économie locale	Projet de renforcement des infrastructures économiques et marchandes	15	Aménagement de cadres de vie et d'infrastructures durables pour tous	Economie Locale	857 500 000FCFA	100	40	100	100	80	Fort
	Projet de promotion de l'emploi décent durable	11	Soutien à l'emploi et inclusion financière des jeunes, des femmes et des entrepreneurs ruraux	Emploi	231 800.000FCFA	100	60	100	100	88	Fort
	Projet de renforcement de la production et de la transformation durables des produits agricoles, animal et halieutique	19	Développement d'une agriculture durable et productive	Agriculture	162 400 000 FCFA	100	80	100	100	95	Fort
	Projet de développement du Transport, du Commerce et de l'industrie	08	Aménagement de cadres de vie et d'infrastructures	Transport	127 300 000 FCFA	100	80	100	100	95	Fort

Renforcement de l'accès aux services sociaux de base et les droits des couches vulnérables	Projet d'aménagement de l'espace et de sécurisation foncière	07	Préservation de la biodiversité, restauration & exploitation raisonnée du couvert forestier & lutte contre la désertification	Aménagement du territoire	202 000 000 FCFA	100	40	100	100	80	Fort
	Projet de renforcement de l'accès à la santé durable et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	28	Accès à l'eau potable et traitement des eaux usées	Santé	1 094 000 000 FCFA	100	80	100	100	95	Fort
	Projet Renforcement de l'accès à l'éducation	22	Elargissement des services éducatifs et amélioration des capacités de prise en charge	Education	1 478 500 000 FCFA	100	40	100	100	80	Fort
	Projet de renforcement de l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement	18	Accès à l'eau potable et traitement des eaux usées	Eau	531 000 000 FCFA	100	60	100	100	88	Fort
	Projet de développement de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes	04	Valorisation des lieux de mémoire patrimoniaux et éducatifs et infrastructures de divertissement	Alphabétisation	89 000 000 FCFA	100	40	100	100	80	Fort
	Projet de promotion des activités sportives et ludiques	08	Valorisation des lieux de mémoire patrimoniaux et	Sport	347 000 000 FCFA	50	40	50	20	38	Faible

Renforcement de la bonne gouvernance et de la résilience des communautés locales face aux menaces terroristes	Projet de renforcement de la protection sociale et de l'état-civil	06	0	Social et Etat-civil	102 000 000 FCFA	100	40	100	100	80	Fort
	Projet de renforcement de l'accès à l'énergie, au numérique et à la digitalisation	16	Accès à une énergie bas carbone, fiable et peu onéreuse	Energie	668 500 000 FCFA	100	40	100	100	80	Fort
	Projet de promotion de la bonne gouvernance, du genre et de l'inclusion sociale	46	0	Gouvernance	578 200 000 FCFA	100	40	100	100	80	Fort
	Projet de renforcement de la coopération décentralisée et de l'intercommunalité	11	Partenariat	Coopération	211 500 000 FCFA	100	80	100	100	95	Fort
	Projet de promotion de la sécurité locale durable	24	0	Sécurité	445 530 000 FCFA	50	20	100	100	56	Moyen
				éducatifs et infrastructures de divertissement							

Schéma de financement

Montant (en milliers.)	Coût total	2024	2025	2026	2027	2028	FADeC/FIC	Fonds Propres	Partenaires (PRIMA, PIDAAC, PADMAR, OIM, M-SEC, ABEGIEF, DEDRAS, SAVANE, COOPE SUISSSE, DENDI GANDA, PRRECAZ, INITIATIVE LoCAL, UNICEF, ANCB)
Programme 1 : Développement de l'économie locale	1 549 500	92 500	706 100	520 250	192 100	84 500	549 500	500 000	500 000
Programme 2 : Promotion de l'aménagement du territoire et du développement durable	1 622 010	160 600	406 601	705 602	210 103	139 104	210 000	412 020	1 000 000
Programme 3 : Renforcement de l'accès aux services sociaux de base et les droits des couches vulnérables	4 310 000	1 259 200	1 410 200	763 200	464 200	413 200	1 500 000	1 405 000	1 405 000

Programme 4 : Renforcement de la résilience des communautés locales	1 235 230	183 700	312 003	251 506	245 509	242 512	300 000	467 615	467 615
Frais de Suivi- évaluation	839 174	0	0	0	0	0	0	839 174	0
TOTAL	9 555 924	436 800	1 424 704	2 240 558	1 111 912	879 316	2 559 500	3 623 809	3 372 615

9- STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

Plusieurs sources de financement ont été identifiées dans le cadre du financement du PDC 4. Globalement, il s'agit des ressources propres de la Commune, l'Etat central à travers le FADeC ou le FIC et les Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) comme ressources extérieures.

Dans la perspective d'assurer la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du PDC 4, une attention particulière sera accordée à :

- renforcer les stratégies de mobilisation des ressources endogènes en vue de valoriser l'essentiel du potentiel fiscal de la Commune (mise en œuvre de la CDL, formation des collecteurs, contrats d'objectifs financiers aux collecteurs, actualisation périodique du fichier fiscal etc..)
- améliorer la performance institutionnelle de la Commune pour accroître ses capacités de mobilisation et de consommation des ressources externes (FADeC, crédits transférés, et des partenaires techniques et financiers) pour accroître substantiellement sa capacité d'investissement par tête d'habitant d'ici cinq ans ;
- améliorer le processus d'élaboration des budgets communaux mobilisant tous les acteurs impliqués dans la mobilisation des ressources endogènes ;
- maîtriser les charges de fonctionnement et développer des capacités de lobbying et de négociation de financement des projets ;
- saisir et utiliser à bon escient les opportunités qu'offre l'Etat ;
- renforcer les initiatives communautaires pour la réalisation des investissements socio-collectifs et autres ;
- rechercher et négocier des partenariats de coopération décentralisée et identifier d'autres partenaires techniques et financiers pour renforcer l'impact de cette coopération décentralisée.

Mobilisation des ressources propres de la Commune

En termes de ressources propres de la Commune on peut citer : les taxes et impôts locaux collectés sur les marchés, auprès des locataires des boutiques, des redevances d'eau potable, taxes collectées auprès des transporteurs etc.

Pour aller vers une autonomisation dans la mise en œuvre du PDC 4, l'équipe communale devra veiller à une plus grande implication des différents acteurs dans la mobilisation des ressources. A cet effet, il sera idéal de procéder à l'octroi de primes spéciales et l'organisation des journées spéciales par trimestre à l'endroit des meilleurs acteurs afin de susciter l'engouement de tous.

Mobilisation des ressources externes

Les ressources externes dont bénéficiera la Commune de Malanville pour le financement du PDC 4 regroupent : les fonds FADeC/ FIC, les fonds des Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) et de la Coopération décentralisée. Chaque ligne de financement comporte ses exigences et attentes. Ainsi, l'équipe communale de Malanville devra respecter les conditionnalités exigées en améliorant ses performances dans la gouvernance locale, les procédures de passation des marchés publics et la participation citoyenne. A cet effet, le Maire et le SE devront veiller au fonctionnement régulier des différentes instances communales et de l'administration communale. Respecter les échéances de reddition de compte et veiller à la consommation des ressources allouées suivant les procédures du FADeC/FIC.

En ce qui concerne les PTFs, l'équipe communale doit se conformer au manuel de procédures des différents PTFs et exécuter les activités prévues dans les projets objet de contrat. Pour ce qui est de la Coopération Décentralisée, des efforts doivent être consentis pour explorer les possibilités de partenariat ou de jumelage avec les institutions étrangères. Du reste, renforcer les partenariats existants.

Au niveau de la Commune de Malanville, les Organisations de la Société Civile appuient l'administration communale dans la mobilisation des ressources, le suivi des activités et la reddition de compte à travers des séances de sensibilisation qu'elles organisent avec les populations, la préparation et la tenue des Assemblées Générales d'Arrondissement.

Pour une bonne optimisation des ressources, la Commune pourra entre autres :

- ◇ dynamiser la chaîne de mobilisation des ressources propres à travers l'amélioration de la collaboration entre les services financiers et les services des impôts ainsi que l'amélioration du système de collecte des taxes dans les marchés ;
- ◇ signer un contrat d'objectif avec le service des impôts ;
- ◇ faire fonctionner les intercommunalités pour financer un certains nombres d'actions.

10- MÉCANISME DU SUIVI ÉVALUATION

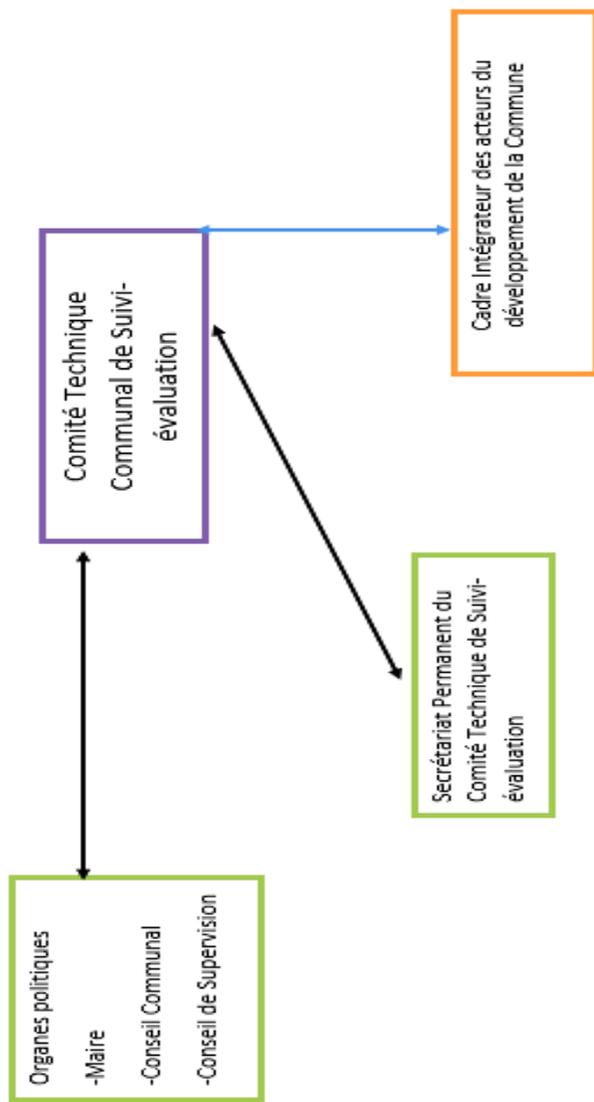
Dispositif institutionnel de mise en œuvre du PDC 4

Organes	Membres	Missions
Conseil communal (CC)	L'ensemble des conseillers communaux	Maitrise d'ouvrage du PDC, Il autorise et fait le suivi de la mise en œuvre des recommandations des rapports d'évaluation
Conseil de Supervision	<ul style="list-style-type: none"> - Maire ; - SE ; - Les présidents de commissions permanentes ; - DDD - SGD/Préfecture - DE/APIIDA 	<p>Le conseil de supervision est la plus haute instance du dispositif. Il est chargé de donner les grandes orientations pour le suivi, la mise en œuvre et la coordination des actions du PDC. Il est l'instance de dialogue politique entre chaque sous-secteur et les différents Partenaires Techniques et Financiers intervenant dans le secteur. Le SE joue un rôle de rapporteur de cette instance. A ce titre, il prépare en collaboration avec les membres du conseil les sessions et tient le secrétariat.</p> <p>Le conseil se réunit une fois l'an avant les sessions budgétaires</p>
Comité technique de suivi et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - SE (Président) - DDLP (Rapporteur) - DAAF - PRMP - C/SPAT - C/SPSP/DDD - DST 	<p>Elle est chargée de suivre et d'évaluer les projets inscrits dans le plan. De façon spécifique, elle aura pour rôle de :</p> <ul style="list-style-type: none"> concevoir et faire valider le plan de Travail annuel ; donner les orientations techniques au comité de mise en œuvre du PDC ; élaborer les plans annuels d'investissement (PAI) ; définir les indicateurs de suivi et évaluation y compris les indicateurs des thématiques émergentes et transversales ; organiser la collecte et le traitement des données sur l'exécution des activités et projets ;

		<p>produire périodiquement les rapports techniques d'évaluation des activités et projets ; faire des propositions de corrections assorties de suggestions au comité de mise en œuvre pour amélioration des résultats.</p>
<p>Les points focaux</p>	<p>Cadres des SDE identifiés et nommés par arrêté communal</p>	<p>Les points focaux coordonnent les interventions des services déconcentrés de l'Etat, des OSC, des comités de développement à la base, des promoteurs d'entreprises et des PTF dans la Commune. De façon spécifique ils sont chargés de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordonner l'élaboration du Plan de travail/actions au sein de leur service et de veiller à sa mise en œuvre ; • de centraliser les TDR et d'assurer leur cohérence avec le Budget et le PTA au sein de leur service ; d'élaborer les plans trimestriels au niveau de leur service conformément au PTA validé et transmis à la cellule/service de suivi ; • d'élaborer le rapport d'autoévaluation de leur service ; • de suivre l'exécution des activités inscrites dans le PTA pour le compte de leur service ; • de participer aux revues annuelles de l'intervention des PTF, de la validation des PTA et du rapport de performance.

Schéma : Dispositif et mécanisme de mise en œuvre et de suivi évaluation du PDC

•



11- GESTION DES RISQUES ET CONDITIONS DE SUCCES

Analyse des risques

La mise en œuvre du PDC 4 de la Commune de Malanville fera face à un certain nombre de risques résumés dans le tableau ci-dessous :

N°	Risques	Probabilité d'occurrence	Moyens de mitigation
1	Inondation	Forte (Dérèglement climatique et comblement des cours d'eau)	Renforcement de la résilience financière par transferts monétaires, Appui en semences à cycle court, en autres intrants spécifiques diversification agricole, Promotion des plantes de couverture Reboisement Promotion des variétés résistant aux averses Sensibilisation de la communauté sur les risques encourus ; Apport en assistance en termes de vivres, de non vivres et appui psycho social ; Appui aux AGR
2	Inécurité	Forte (Braquage, enlèvement d'hommes et de femmes, Terrorisme)	Renforcement des patrouilles ouverture des postes avancés Respect des réglementations en matière de construction, informer les Sapeurs-Pompiers en cas de besoin d'évacuation Ouverture des postes avancés Sensibiliser les acteurs sur la protection des personnes et leurs biens
3	Conflits agriculteurs-éleveurs et domaniaux	Forte (destruction des cultures dans les champs par les animaux transhumants et des décès)	Sensibilisation, des acteurs sur la cohabitation pacifique et la protection des ressources naturelles Délimitation et Matérialisation des couloirs de passage
4	Querelles liées à la politisation	Forte (utilisation de la politique parfois contre les intérêts de la population)	Sensibilisation, des acteurs sur la cohabitation pacifique et la défense des intérêts de la population
5	Mobilisation tardive des ressources	Moyen (Faible de consommation des ressources)	Sensibilisation, des acteurs pour le paiement des taxes Renforcer la capacité des collecteurs, des organes de passation

La commune est également confrontée à certaines difficultés à savoir:

- aléas climatiques ;
- faible adhésion des populations locales dans la mise en œuvre des activités programmées ;
- lourdeur administrative dans la mise en œuvre de certains projets ;
- mauvaise organisation des acteurs des filières agricoles de la Commune ;
- financement non adapté de certains projets ;
- faible consommation des crédits FADeC/FIC ;
- survenue d'éventuelle autre épidémie ou pandémie ;
- l'insuffisance d'une démarche appropriée (pragmatisme, bonne connaissance des dossiers, accompagnement par des personnes ressources avisées) en matière de négociation ;
- insuffisance des partenariats et fonds mobilisés pour le financement du PDC 4 ;
- insuffisance du renforcement de capacité des cadres techniques ;
- insuffisance des infrastructures et équipements adaptés pour le personnel de la Mairie ;

etc.

Conditions de succès du PDC 4

Les conditions de succès de la mise en œuvre du PDC 4 s'énoncent de la façon suivante :

- * l'amélioration du cadre institutionnel actuel et la mise en œuvre effective des réformes de la décentralisation ;
- * la mise en place de mesures incitatives afin d'attirer les opérateurs économiques de la Commune à accompagner les jeunes porteurs de projets ;
- * l'absence de catastrophes naturelles majeures, d'épidémie ou de pandémie comme celle liée à la COVID-19 ;
- * les subventions des partenaires techniques et financiers dans la mise en œuvre des projets ;
- * le transfert effectif à bonne date des fonds FADeC ;
- * la bonne collaboration entre les SDE et les différents services de la Mairie ;
- * la synergie des interventions entre les structures déconcentrées de

Programmes de développement de la Commune ;

- * l'harmonie et la synergie d'action entre les organes politique et technique de la Commune dans la mise en œuvre du PDC 4.

Pour assurer une gestion efficiente des risques, il faut élaborer une stratégie de gestion des risques résiduels liés aux risques qui résistent au diagnostic après avoir défini la logique d'intervention. Il est évident que la prise en compte de certains risques a conduit à la prise des mesures préventives. Les risques étant définis comme :

- ◆ Conditions non maîtrisées par le projet.
- ◆ Sont néfastes à la réussite du projet et ne doivent donc pas se produire.
- ◆ Portent sur des faits incertains, futurs, probables, qu'il faudra surveiller.

Les risques sont associés aux hypothèses, il s'agit de l'autre "face" de la même "médaille". On parlera du risque que l'hypothèse ne se produise pas. Exemple : hypothèse = stabilité politique ; risque associé = instabilité politique.

TABLE DES MATIERES

1- MOT DU MAIRE	3
2-PRESENTATION DE LA COMMUNE	5
3- APPROCHE METHODOLOGIQUE DE L'ELABORATION DU PDC 4.....	7
4- PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT	9
5- VISION, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS STRATEGIQUES.....	12
6- THEORIE DU CHANGEMENT	13
7- ARRIMAGE DES PROGRAMMES DU PDC 4 AVEC LES ORIENTATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES.....	14
20- PROGRAMMATION	20
• Les projets du PDC 4 et leur analyse d'impact ODD.....	20
• Schéma de financement.....	24
21- STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE, MECANISME DE SUIVI-EVALUATION	26
22- GESTION DES RISQUES ET CONDITIONS DE SUCCES	28

Nos remerciements à :

- ⇒ la Préfecture de Kandi ;
- ⇒ la Direction Départementale de Développement de l'Alibori ;
- ⇒ l'Association pour la Promotion de l'intercommunalité dans le Département de l'Alibori (APIDA) ;
- ⇒ la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) de la Coopération Suisse ;
- ⇒ le Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) ;
- ⇒ la GIZ/ProSilience ;
- ⇒ l'United Nations Capital Development Fund (UNCDF) ;
- ⇒ le Fonds National pour l'Environnement et le Climat (FNEC) ;
- ⇒ DEDRAS ONG et la Fondation ERIKS ;
- ⇒ le Ministère du Développement et ses directions techniques : la DGPD et la DGCS-ODD ;
- ⇒ tous les partenaires techniques et financiers à travers les projets et programmes financés et ayant apportés un concours au cours du processus.



Réalisé par APIDA grâce au financement de la Coopération Suisse
à travers le programme AGORA

